Le soussigné Ambassadeur Extraordinaire de S. M. T. C. prie le St Siege l'honneur de prevenir S. E. Monsignor Vidigal envoyé Extraordinaire et Ministre plenipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur du Bresil qu'il a reçu de Mr le Cardinal secrétaire d'état une note portant que Mr Bunsen accredité jusqu'ici près le St Siege en qualité de Chargé d'affaires de Sa Majesté le Roi de Prusse, a obtenu de sa cour des lettres de créance en vertu desquelles il prendra le titre de Ministre Résident, et jouira à Rome des privilèges attachés à sa nouvelle dignité.

En conséquence Mr Bunsen prendra le rang intermédiaire entre la classe des Ministres qui réunissent à ce titre la qualification de plenipotentiaires et d'envoyés Extraordinaires.

S. E. Monsignor Vidigal envoyé Extraordinaire et Ministre plenipotentiaire

R. V.

et la classe des étrangers d'affaires, en cela en vertu de la décision émanée du Congrès d'Aix la Chapelle le 20 novembre 1818.

Le soussigné a l'honneur d'offrir à son Excellence les assurances sincères de sa haute considération.

Montmorency-Laval